Inf'Oderen

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL - **NOVEMBRE 2015**

SOMMAIRE

P. 1	Le mot du maire
P. 2 à 6	Le conseil municipal en bref
P. 7	Nos écoles Conseil Municipal des Jeunes
P. 8 et 9	Travaux 2015
P. 10	Les Oderinades
P. 11	Championnat de France Parapente
P. 12	Don du sang
P. 13	Des gamins courageux Enquête INSEE Démarchage
P. 14	Les armées recrutent Repas des aînés Information importante
P. 15	Les recettes
P. 16 à 18	Environnement
P. 19	Calendrier des manifestations Plan de déneigement
P. 20	À vos plumes
P. 21	Solution des jeux
P. 22	Quizz n°1
P. 23	Jeu concours
P. 24	Informations utiles

L'année 2015 touche à sa fin avec ses hauts et ses bas ; nous avons tout de même profité d'un bel été. Bien que notre forêt ait souffert, nous espérons qu'elle résistera : rendez-vous au printemps pour constater les dégâts, lesquels, je l'espère, seront sans importance.

Pour le village d'ODEREN, 2015 aura été l'année de mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) pour l'accès à l'Eglise Saint Nicolas et l'annexe Mairie. Le local au rez-de-chaussée deviendra « cabinet médical » où nous aurons le plaisir d'accueillir le Dr STEIMLE dès le mois de janvier 2016.

Dure réalité économique

Notre pays est en crise depuis 2008, nous ne voyons pas le bout du tunnel, et ce n'est pas avec des réformes inutiles que la tendance sera inversée. Ce qu'il faut, c'est redonner « confiance » dans l'avenir et plus particulièrement à nos jeunes qui se posent bien des questions sur cet avenir ; mais aussi soutenir nos entreprises et éviter de modifier les règles tous les ans : comment définir un plan d'investissement alors que des taxes et règles en tous genres viennent perturber le plan, voire, le mettre en péril.

J'aurais préféré communiquer sur des sujets plus positifs, mais l'actualité ne m'en donne pas l'occasion, croisons les doigts et espérons un avenir plus serein.

Nous avons en 2015 « absorbé » tant bien que mal la deuxième diminution de nos dotations, il nous faut encore trouver 20 000 € d'économies ou de recettes nouvelles pour 2016, et en 2017 encore 20 000 € supplémentaires.

Pour pallier cette réduction drastique, il y avait une proposition soutenue par l'Etat et proposée par Oderen : nous regrouper avec Kruth et Wildenstein (Commune Nouvelle). Il y avait une certaine cohérence en matière de cogestion mais aussi géographique, celle-ci était déjà en place au 16e siècle ; cependant les deux conseils ont donné un avis « négatif » pour diverses raisons. Nous respectons ce choix démocratique, mais cela nous fait perdre près de **70 000 € /an pour Oderen, en dix ans cela fait 700 000 € !!** Ce qui serait encore plus regrettable, c'est que la fusion ne se fasse pas entre deux ou trois communes, mais carrément au niveau de la Com Com de Saint-Amarin, cela serait alors la mort des petites communes.

Oderen n'a jamais été une commune riche, nous avons l'habitude de gérer « au plus juste ». Nous venons de mettre en place certaines mesures pour « réduire la voilure », mais il arrivera un temps où cela ne sera plus possible au risque de ne plus répondre aux besoins et services à la population.

Comble de notre malheur, d'autres instances sont dans la même situation et réduisent aussi leurs aides (Conseil Départemental) ou cherchent à récupérer de nouvelles compétences (Com Com de Saint-Amarin) afin d'augmenter le CIF (coefficient d'intégration fiscale), mais toujours au détriment des communes qui perdent de leurs compétences, sans compter une augmentation des impôts de ces même instances.

Et pourtant j'ai pour philosophie de dire, que c'est dans la difficulté que l'on doit trouver l'élan pour aller toujours de l'avant et trouver de nouvelles solutions. C'est peut-être aussi le moment de nous « serrer les coudes» et de garder l'espoir d'un rebond économique. Notre pays et nos anciens sont passés par là et certainement dans des conditions encore plus difficiles....on connaît la suite.

Excellentes fêtes de fin d'année et bonne année 2016 à tous !

Très cordialement,

Votre Maire, ***Francis ALLONAS***

Le conseil municipal en bref

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2015

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de faire l'acquisition, sur l'Association Sportive d'Oderen, représentée par Monsieur Jean-Jacques NACHBAUR, domicilié 96, Grand'Rue à ODEREN, des installations constituées par le terrain de foot et ses annexes d'une superficie totale de 1ha 14a 98 ca.
- **EMET** un avis défavorable à la modification de la superficie à acquérir rue du Canal.
- **RETIRE ET ANNULE** la délibération du 13 décembre 2012.

  Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition de la parcelle nº 115, rue du Canal suite à la demande de l'AAPPMA, dans la perspective de réaliser des travaux d'aménagement, notamment la réfection du pont et l'entretien des réseaux. Mais la Sté de pêche a souhaité revenir sur le projet au moment de la signature de l'acte notarié, pour conserver la propriété du canal.
- **MODIFIE** la délibération du 8 janvier, concernant les autorisations de dépenses en investissement du budget forêt uniquement.
- **DECIDE** de retirer la délibération nº 3 du 18 janvier 2015 ayant pour objet la consultation de la population par référendum à l'occasion du prochain scrutin électoral.
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux deux candidatures qui seront admises à participer à la seconde adjudication de la chasse communale, le 27 février 2015.
- **DONNE MANDAT** à la commission de dévolution pour prendre toute décision dans le cadre de ses compétences, et en cas d'adjudication infructueuse, l'autorisation d'adjuger le droit de chasse au plus offrant.
- **APPROUVE** l'Etat Prévisionnel des Coupes 2015 dans la forêt communale d'Oderen.
- **APPROUVE** le Programme des travaux patrimoniaux 2015 ;
- **DECIDE** que la Commune d'Oderen demeure néanmoins libre de stopper tout ou partie de l'exécution des coupes et travaux en fonction de la conjoncture et du marché du bois.
- **FIXE** le montant des IFCE (Indemnités forfaitaires complémentaires pour élections) à 359,56 € (montant brut) conformément au mode de calcul exposé.
- **DECIDE** de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin,
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la convention relative à la mise en œuvre de la charte de valorisation de la route des Crêtes.
- **AUTORISE** la création d'un emploi relevant du grade de Adjoint Technique de 2ème Classe à temps non complet à raison de 17,5 h / semaine, conformément au 1º de l'article 3 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- **DECIDE** de réaliser les travaux de création de deux rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite concernant les l'accès aux bâtiments :
  - annexe à la mairie, pour un montant prévisionnel de 14 809,00 € HT
  - église d'ODEREN, pour un montant prévisionnel de 37 100,00 € HT
- SOLLICITE auprès des organismes publics – Etat, Région et Département – les subventions dont ces travaux sont susceptibles de bénéficier, notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2015.

SÉANCE DU 26 MARS 2015

- **APPROUVE**, à l'unanimité – 14 voix pour – le Compte Administratif du budget forêt de l'exercice 2014.
- **APPROUVE**, à l'unanimité – 14 voix pour – le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2014.
- **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat budget forêt :

- **DE REPORTER** le solde de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à 29 087.10 €.
- **DE REPORTER** le solde de l'excédent d'investissement de l'exercice 2014 au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2014 (excédent d'investissement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à 8 756.93 €.

Affectation du résultat budget commune :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2014 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement, soit à hauteur d'un montant de 90 140.28 €,
- **DE REPORTER** le solde de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à 819.70 €.

Vote du budget primitif forêt :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	158 274.64 €
Recette	158 274.64 €
Section d'Investissement	
Dépenses	12 344.00 €
Recettes	12 344.00 €

Vote du budget primitif – budget principal :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	942 623.70 €
Recettes	942 623.70 €
Section d'Investissement	
Dépenses	424 387.28 €
Recettes	424 387.28 €

- **FIXE** la fiscalité locale directe pour l'exercice 2015 comme suit :

TAXE	Bases en euros	Taux 2014	Taux 2015	Variation Des taux	Produit en euros
Taxe d'habitation	1 246 000	11.82 %	11.82 %	0 %	147 277
Taxe foncière (bâti)	1 122 000	16.13 %	16.13 %	0 %	180 979
Taxe foncière (non bâti)	50 900	129.60 %	129.60 %	0 %	65 966
TOTAL					394 222

- **CHARGE** le Centre de Gestion de la fonction publique du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour couvrir les risques statutaires des agents communaux : maladie, maternité, invalidité, mi-temps thérapeutique, accident du travail, etc… laissés à la charge de la commune.
- **PREND ACTE** du changement de nom du titulaire de la concession de source sollicité par Monsieur Schickel Pascal.
- **DONNE** un avis défavorable aux demandes de subventions présentées

  (AFSEP : Association française des sclérosés en plaques ; AIDES : Association de soutien et d'accompagnement des personnes vivant avec le VIH/Sida et/ou hépatite virale ; AFM TELETHON : Projet d'une délégation départementale ; SEPIA : Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents ; ARAHM : Association régionale Aide aux Handicapés Moteurs)
- **ACCORDE** à 100 % la garantie de la commune pour le remboursement du prêt de 5 000 € à contracter par l'AAPPMA Hte Thur, suite à la demande de la Société.

SÉANCE DU 13 MAI 2015

- **FIXE** les montants des subventions aux associations au titre de l'année 2015 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015
Amicale des Sapeurs Pompiers (1€/habitant)	1 318 €
Société d'Arboriculture	702 €
Société de Musique ALSATIA	1 719 €
Cercle Sainte-Marie	1 719 €
Chorale Sainte-Cécile	970 €
Eperviers du Treh	515 €
Société de Tir	594 €
Association Sportive d'ODEREN	1 221 €
AAPPMA Haute-Thur	791 €
Fond de Solidarité Logement	128 €
Odr'Anim	515 €
Coopérative scolaire Ecole Elémentaire	300 €
Amicale des Donneurs de Sang (0,295 €/habitant)	389 €
Ass. le Markstein ça vous gagne	515 €
Restos du Cœur	156 €
Club Vosgien	156 €
St-Vincent de Paul	156 €
Club de Loisirs	515 €
Conseil Municipal des Jeunes	515 €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	1 000 €
Association des Amis de l'Etang des Gentianes	515 €
S-TOTAL	**14 409 €**
Autres subventions :	
Bibliobus, société des amis de la bibliothèque	122 €
Groupement d'Action Sociale	720 €
Delta Revie Haut-Rhin (DCM du 05/09/2013)	220 €
S-TOTAL	**1 062 €**
TOTAUX	**15 471 €**

- **AUTORISE** le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face aux besoins occasionnels précités, quatre agents non titulaires à temps complet correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe.
- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet avec effet au 1er juin 2015 selon une quotité correspondant à 17,5/ 35ème du temps plein (inférieur ou égal à 17 h 30 pour les contractuels)
- **DECIDE** de développer de nouvelles activités périscolaires (NAP) au sein du service enfance et jeunesse (en charge du périscolaire) de la Communauté de Communes agissant pour le compte des communes.
- **APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat y afférente.

Agrément des permissionnaires des lots de chasse n° 1 et 2

Lot n°1 : sur avis défavorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse, le Conseil Municipal, DECIDE d'ajourner le dossier, en considération du fait que le nombre d'associés locaux n'atteint pas 66 % (article 20-1 du Cahier des Charges).

Lot n° 2 : Donne son accord pour l'agrément des 4 permissionnaires proposés :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'agrément de Monsieur Jean-Pierre LUTTENBACHER en tant que garde-chasse du lot de chasse communal n° 1 à Oderen.
- **DECIDE** de renouveler les conventions portant occupation du domaine privé – maintien d'abris de chasse à ODEREN.
- **DECIDE** d'adhérer à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace-Moselle et fixe le montant de l'adhésion à 100 €.
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 125 € à l'association Adèle de Glaubitz dans le cadre du projet d'opéra « Enfants du Cristal ».
- **DONNE** un avis défavorable à l'adhésion à l'association du massif vosgien.
- **DECIDE** d'adhérer à la Fondation du patrimoine, pour un montant annuel de 100 € ;
- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** à la demande des chasseurs, pour l'attribution d'une corde de bois, considérant que la fabrication des miradors permet de récupérer du bois issus des coupes d'arbres à cet effet.

Le conseil municipal en bref

- **APPROUVE** la cession d'un terrain à Madame WILHELM Edith et Monsieur KIEFFER Jean-Jacques, sis au lieudit « Village » cadastré section 1- parcelle n° 362 d'une superficie de 1.94 ares, attenant à la propriété des demandeurs et fixe le prix du terrain à 3 000 € l'are, soit un prix global de 5 820 €.

Eclairage du terrain de foot :

- **APPROUVE** le dossier d'avant-projet
- **DECIDE** de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre de cette opération, auprès du Conseil Départemental et de la Ligue d'Alsace de football.
- de faire l'acquisition d'une balayeuse d'occasion au prix de 450 €.

SÉANCE DU 25 JUIN 2015

- **DONNE** son accord pour l'agrément des 15 associés du lot n° 1 et 1 permissionnaire supplémentaire pour le lot n° 2.
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'agrément de Monsieur Claude HOFFNER en tant que garde-chasse du lot de chasse communal n° 2 à Oderen
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 290.15 € à l'association ODR'ANIM, pour participer à hauteur de 50 %, aux dépenses supportées par l'association dans le cadre de l'échange avec les Nuaillais organisé du 7 au 10 mai.
- **DECIDE** d'admettre en non-valeur une créance de 2009 portant sur des frais de secours sur pistes d'un montant de 200 €.
- **DECIDE** d'attribuer une corde de bois à l'Association Sportive d'ODEREN pour l'organisation de son loto.
- **DECIDE** de créer un poste d'Agent Technique dans le cadre du dispositif « Contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 3 août 2015.
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de Madame Sandrine PETER pour le retrait du dossier de transaction de terrain approuvé par délibérations des 18 avril et 05 septembre 2013.
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la poursuite de la réflexion pour la création d'une commune nouvelle entre Kruth, Wildenstein et Oderen.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2015

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget forêt.
- **APPROUVE** le rapport d'activité annuel 2014 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au taux de 100 % au titre de l'année 2015.
- **ENTERINE** la délibération en date du 26 février 2015, pour la création d'un service commun au sein de la Communauté de Communes qui instruira les autorisations d'occupation des sols de notre territoire.
- **APPROUVE** la convention portant mise en commun d'un service instructeur au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.
- **EMET** un avis favorable au rapport de la communauté de communes de Saint-Amarin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets tel qu'il est présenté.
- **EMET** un avis favorable aux rapports de la communauté de communes de Saint-Amarin sur le prix et la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement.
- **DECIDE** de fixer les prix de vente des sapins de Noël pour l'année 2015 comme suit :

- EPICEA	100/150	6 €
- EPICEA	150/200	10 €
- NORDMANN	100/125	13 €
- NORDMANN	150/175	24 €

- **DECIDE** de faire l'acquisition de terrains à prélever sur les parcelles cadastrées section 1, appartenant à Mme SCHNEIDER Angèle (n° 398 et 284) et M. WALTER Louis (n° 286) :
  - Parcelle n° 398 pour une emprise de 72 m²
  - Parcelle n° 284 pour une emprise de 266 m²
  - Parcelle n° 286 pour une emprise de 133 m²,

  Soit une superficie totale de 471 m² (4 a 71 ca).
- **DECIDE** de fixer le prix à 40 € l'are, soit un montant total de 188.40 €.
  Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.
- **APPROUVE** le projet pour l'aménagement d'un cabinet médical
- **APPROUVE** le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
- **DECIDE** de proroger la mise à disposition du terrain occupé par la Sté de Tir sur la base du précédent contrat, moyennant le prix de 5 € à régler en une seule fois au début du contrat.
- **DECIDE** de retirer la délibération du 25 juin 2015 portant création d'un poste d'Agent Technique dans le cadre du dispositif « Contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) :

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité
- **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer le dossier AD'AP en Préfecture pour la date butoir du 27 septembre 2015.

Les décisions du Conseil Municipal sont librement consultables en intégralité en mairie ou sur le site internet de la commune : http://www.oderen.net/mairie/comptes-rendus

Budget primitif commune 2015

	Dépenses de Fonctionnement	942 623,70 €	
		Montant	%
1	Charges à caractère général	312 950 €	33%
2	Charges de personnel	372 402 €	40%
3	Autres charges de gestion courante	141 080 €	15%
4	Charges financières	21 300 €	2%
5	Dépenses imprévues	1 000 €	0,1%
6	Opérations d'ordre	2 640 €	0%
7	Virement à la section d'investissement	90 752 €	10%

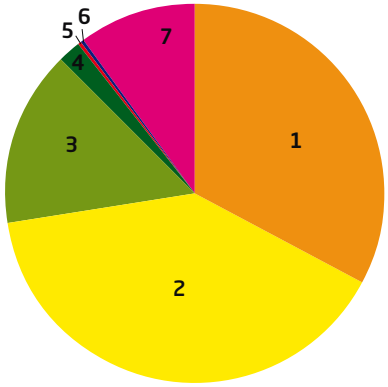

FONCTIONNEMENT

	Recettes de Fonctionnement	942 623,70 €	
		Montant	%
1	Produits des services, du domaine et	78 805 €	8%
2	Impôts et taxes	458 597 €	49%
3	Dotations, subventions, participations	303 417 €	32%
4	Autres produits de gestion courante	47 300 €	5%
5	Produits exceptionnels	10 000 €	1,06%
6	Atténuations de charges	43 680 €	5%
7	Résultat reporté	820 €	0%

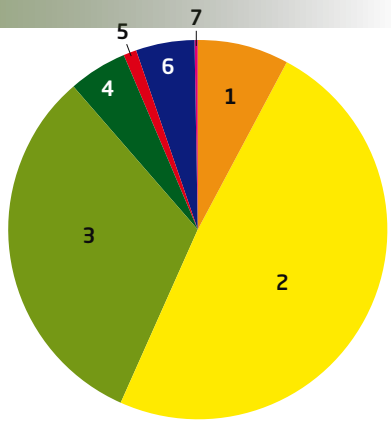

	Dépenses d'investissement	424 387 €	
		Montant	%
1	Subventions d'équipement diverses	500 €	0,12%
2	Opérations de Travaux	233 547 €	55%
3	Remboursement capital des Emprunts	92 000 €	22%
4	Frais d'études	6 200 €	1%
5	Report solde d'exécution N-1	90 140 €	21%
6	Opérations d'ordre	- €	0%
7	Dépenses imprévues	2 000 €	0%

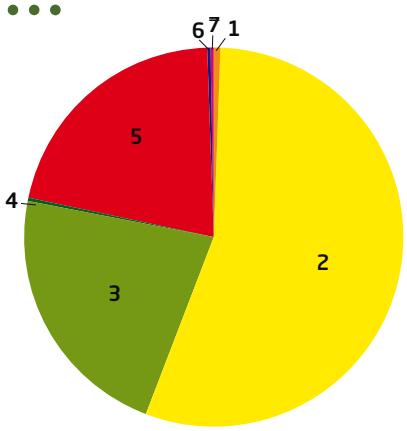

INVESTISSEMENT

	Recettes d'investissement	424 387 €	
		Montant	%
1	Subventions d'investissement	163 635,00 €	39%
2	Affectation au compte 1068	90 140,28 €	21%
3	TLE	14 080,00 €	3%
4	Reversement TVA	47 140,30 €	11%
5	Produits des cessions	6 000,00 €	1%
6	Virement de la section de	90 751,70 €	21%
7	Opérations d'ordre	2 640,00 €	1%
8	Don	10 000,00 €	2%

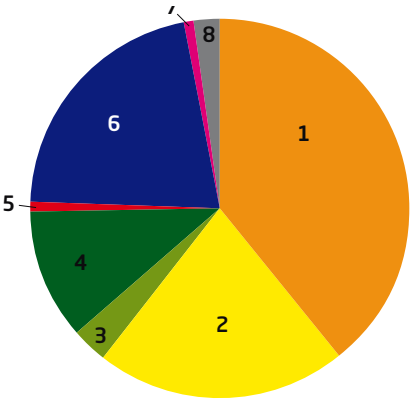

Budget forêt 2015

	Dépenses	158 274,64 €	
		Montant	%
1	Charges à caractère général	74 087 €	47%
2	Charges de personnel	78 000 €	49%
3	Charges financières et autres	2 800 €	1,8%
4	Charges exceptionnellles	100 €	0%
5	Virement à la section d'investissement	3 287 €	2%

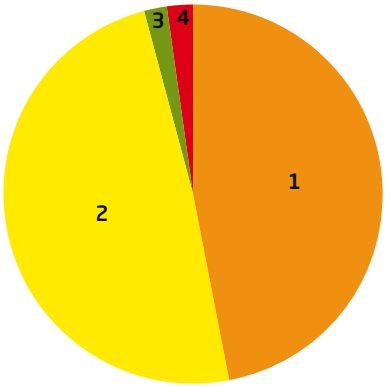

FONCTIONNEMENT

	Recettes	158 274,64 €	
		Montant	%
1	Vente de bois	118 487 €	75%
2	Produits des services, du domaine	10 700 €	7%
3	Participations	- €	0%
4	Excédent reporté	29 087 €	18%
5	Opérations d'ordre	- €	0%

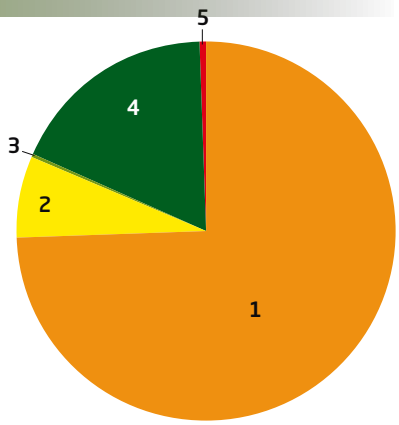

	Dépenses	12 344 €	
		Montant	%
1	Biens mobiliers, matériels, études	2 500 €	20%
2	Plantations – aménagement et	9 844 €	80%
3	Dépenses imprévues	- €	0%

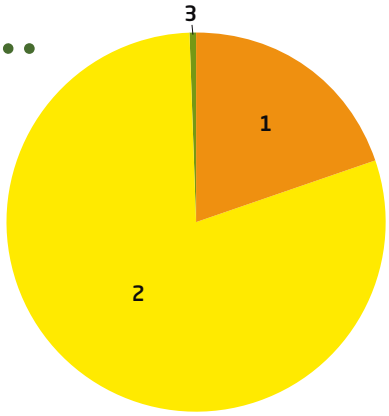

INVESTISSEMENT

	Recettes	12 344 €	
		Montant	%
1	Virement de la section de	3 288 €	27%
2	Subventions	- €	0%
3	Report solde positif 2013	8 756 €	71%
4	Opérations d'ordre	300 €	2%

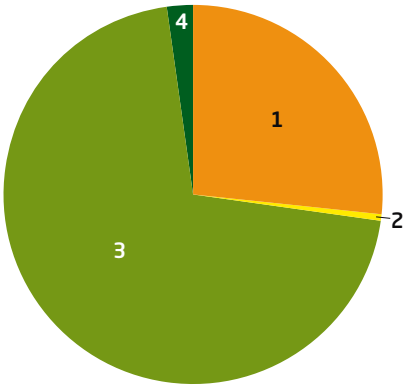

Nos écoles

Lundi 21 et jeudi 24 septembre, les Petits, Moyens et Grands se sont rendus dans les jardins de Wesserling qui avaient pour thème cette année, les jardins imaginaires de Peter Pan.

Grâce à la poussière de la Fée Clochette, les élèves ont décollé et ont pu se rendre sur le bateau du Capitaine Crochet, visiter la cabane des enfants perdus, faire des bulles avec des sirènes et attaquer les indiens.

RENTRÉE 2015-EFFECTIFS

La répartition des classes est la suivante :

• **TPS – MS**	classe de Mme Grunenwald et M. Burger	le mardi	17 élèves
• **PS - GS**	classe de Mme Malé		18 élèves
• **CP**	classe de M. Binsinger		18 élèves
• **CE1 – CE2**	Mme Schneider	lundi et mardi	23 élèves
	M. Burger	mercredi, jeudi et vendredi	23 élèves
• **CM1 – CM2**	classe de Mme Ast		23 élèves

Oderen, belle réussite pour la kermesse du CMJ

Le conseil municipal des jeunes d'Oderen (CMJ) a organisé samedi le 20 juin sa septième kermesse de fin d'année scolaire avec en ouverture des chants et danses interprétés par les enfants des écoles.

Ils étaient près de soixante dix concurrents, de la maternelle au CM 2 et même quelques parents, à participer aux différents jeux proposés par les jeunes élus. Pêche aux canards, chamboule tout, bowling, parcours d'adresse, lancer de cerceaux, vente de gâteaux, buvette…., de quoi passer une agréable après midi à quelque jours des grandes vacances. Les meilleurs ont été récompensés et tous les participants sont repartis avec un lot de consolation.

Travaux 2015

Le 28 Décembre 2014 de fortes chutes de neige mouillée ont fait plier les arbres en bordure des chemins communaux interdisant ainsi au service technique de passer avec le chasse neige,

Dès que les conditions météorologiques l'ont permis, notre service technique s'est employé à élaguer les bordures des 16,8 km de chemins communaux. Tout n'a pas été fait mais avant l'hiver une nouvelle campagne sera réalisée.

La fontaine du chalet du Raingott avait subi les outrages du temps et des utilisateurs du chalet. Aussi, notre garde forestier André Schlussel nous a mis un tronc d'arbre à disposition et c'est le bûcheron Jean-Marc Antoine qui a fabriqué un bassin à l'ancienne.

Remplacement du garde-corps du jardin Maria Hilf, les travaux ont été réalisés en régie et l'association de gestion de Maria Hilf a remboursé à la commune le montant des travaux.

Changement des boules des lampadairesbordant la rue qui mène au restaurant et camping du Wagga par des diodes électroluminescentes appelées communément LED. Un programme pluri-annuel sera engagé pour changer petit à petit nos lampes à incandescence « énergivores ».

Ce programme sera dans la continuité des économies d'énergie réalisées grâce à l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit.

Travaux 2015 (SUITE...)

Réalisation d'une rampe pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite par l'entrée arrière de la Mairie qui donne également accès à la classe du cours préparatoire.

Il est à noter que ces travaux ont été effectués avec des matériaux de récupération.

Lors des travaux de mise en réseau sec, un mur limitrophe avec le domaine communal s'est affaissé. L'entreprise ayant réalisé les travaux a extourné à la commune la valeur de la remise en état et les travaux ont donc été réalisés en régie.

Les caniveaux qui traversent la rue Bel Air et celle du Gomm sont efficaces... mais lorsqu'on passe dessus ils tapent, aussi pour prévenir ces obstacles qui ont également le mérite de réduire la vitesse des usagers, il était nécessaire de prévenir de leur présence. Une signalétique sous forme de « dents de requin » a été mise en place.

Remplacement du garde-corps qui n'était plus aux normes du pont au-dessus du Durrenbach dans la rue éponyme.

Les Oderinades

La commune et l'association des amis de l'étang des Gentianes a organisé le dimanche 6 Septembre les premières Oderinades.

Dès 8h00 le matin ce sont une trentaine de citoyens « chevaliers de la gaule » qui ont taquiné les truites et pour certains, avec bien du succès. D'autre ont eu leur première expérience halieutique et se sont emmêlés bouchon et hameçon, mais il y avait toujours un voisin charitable pour les aider.

À 11h30 un apéritif élaboré par Stéphane a été offert par l'association des amis des Gentianes.

À 12h30 chacun a pu utiliser les barbecues mis à disposition et surveillés comme le lait sur le feu par Raymond, pour faire griller sa viande.

Notre Zitrone Oderinois, Daniel, après avoir prononcé le règlement a ouvert officiellement les premières Oderinades à 14h00 avec comme président du jury Monsieur le Maire assisté de son adjoint Patrick.

Pas moins de sept équipes se sont affrontées dans une franche rigolade et un fair-play exemplaire pour tenter de remporter le trophée des Oderinades, seule et unique récompense.

Les nez rouges, les communardes, les pompiers de réserve, les Kékes Alsaciens, les conquérants, les costauds, les vétérans Altersheim.

Après une dernière épreuve intellectuelle basée uniquement sur Oderen et qui avait trouvé sa source dans les différents bulletins communaux, ce fut l'équipe des conquérants qui affronta l'équipe des costauds en finale.

Et c'est l'équipe la plus jeune, les conquérants, qui est sortie gagnante et qui devra remettre en jeu le trophée l'année prochaine.

La journée s'est déroulée sous le signe de la bonne humeur et de l'amitié, malgré la fraicheur et un soleil plutôt timide.

Il faut remercier tous les participants pour leur franc- jeu. Le seul bémol de la journée fut la timide participation de la population.

Remerciements à tous les bénévoles qui nous ont permis d'organiser et de réussir cette première édition des Oderinades.

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN PARAPENTE 2015 A ODEREN, du 22 au 28 août 2015

Un évènement sportif de grandeur internationale pendant toute une semaine, c'était une première dans notre village.

Dès le vendredi la salle Alsatia a pris des allures de ruche bourdonnante avec l'arrivée du staff d'organisation de l'épreuve et des soixante bénévoles, le défilé des navettes porteuses de tous les ordinateurs de suivi des concurrents et le matériel de sécurisation du décollage.

Le samedi, ça n'était plus une ruche mais une fourmilière. Le va et vient de 90 pilotes français et d'une trentaine d'étrangers en provenance de toute l'Europe et de plus loin encore, à la recherche de leur inscription officielle et d'un tuyau sur la météo du lendemain a créé un joyeux brouhaha dans le village.

Le soir même la cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence de nombreux élus régionaux et j'en profite ici pour remercier Mme Annick LUTENBACHER, conseillère départementale, Maire de Fellering, M. Jean-Pierre POULEAU président de la Fédération française de vol libre, M. Nicolas BLOSSE adjoint aux sports de la ville de St Dié, et surtout M. Francis ALLONAS Maire de notre village pour son soutien actif et dont l'efficacité n'est plus à démontrer.

Dimanche, les choses sérieuses commencent…A 13h30 nous lançons une première manche avec arrivée à Marckolsheim. Le décollage en vagues successives de 120 pilotes prend des airs de départ de formule 1. A vous couper le souffle ! Le ciel du Markstein est constellé de cent papillons multicolores. Hélas dans les minutes qui suivent le vent devient trop violent et nous devons arrêter la manche.

Lundi, la pluie s'est invitée à la fête !

Mardi le vent d'ouest nous permet d'espérer la réalisation d'une manche, fenêtre à 13h30, décollage aussi prenant que la veille, à 14 h le start est donné du Grand Ballon avec arrivée à Wintzenheim. Tout le monde dans les temps, la manche est validée.

Mercredi, le vent a tourné et l'arrivée sera jugée à Saint Dié.

Jeudi le vent a décidé d'être contre nous, il s'est levé du mauvais pied, nous nous en moquons, nous avons deux belles manches pleines qui nous permettent de proclamer deux beaux champions de France 2015.
Chez les dames, Laurie GENOVESE emporte le trophée et chez les messieurs Charles CAZAUX réédite son exploit de 2014.

La soirée du vendredi nous a permis de faire la fête et de célébrer la réussite d'une magnifique épreuve.

Juste pour le fun… Un championnat de France chez nous c'est : 120 pilotes, 60 bénévoles actifs dès 7h, 590 baguettes de pain, des kilos de jambon et de fruits, 1000 bouteilles d'eau, 720 paniers repas, 2 bus de 65 places et 10 navettes de 9 places.
Et pour le plaisir, parce qu'on y croit, on essaiera de vous concocter une épreuve de la coupe du monde en 2018… Mais il faut laisser du temps au temps.

Amicale pour le don du sang bénévole Fellering – Oderen – Kruth – Wildenstein

Depuis le début de l'année, nous avons organisé 4 collectes de sang, le 27 Février à Fellering 89 dons, le 24 Avril à Kruth 86 dons, chez vous à Oderen le 19 juin 78 dons, le 21 Août à nouveau à Fellering 79 dons, soit un total de 332 dons.

Par rapport à l'an dernier nous enregistrons un léger tassement de – 10 dons. Comme d'autres, nous n'arrivons pas à inverser la courbe ces dernières années et ceci malgré tous nos efforts et toutes les actions que nous menons (intervention dans les écoles primaires, participation à la journée mondiale du don du sang en juin etc… !) afin de sensibiliser pour recruter de nouveaux donneurs, surtout les jeunes qui ne se sentent pas toujours concernés même s'il y a des signes encourageants.

Nous avons participé à l'opération Tulipes du Docteur Philippe HÉNON les 26, 27 et 28 mars et comme d'habitude, ce fut un beau succès puisque nous avons vendu 500 bouquets et versé la somme de 3065,00 € à l'I.R.H.T (Institut de recherches en hématologie et transplantation) à l'Hôpital du Hasenrain à Mulhouse. J'en profite pour remercier le magasin « Au panier gourmand » pour sa participation et les habitants de la haute vallée pour leur générosité qui ne faiblit jamais, même dans cette période difficile.

Pour cette année, il nous reste 2 collectes de sang à organiser, le vendredi 16 octobre à Kruth et le mardi 29 décembre nous terminerons chez vous à Oderen. Nous espérons vous rencontrer nombreux ce jour-là dans cette période de fêtes où les besoins de l'E.F.S sont importants. Pour vous requinquer, vous pourrez vous régaler avec le traditionnel gibier toujours préparé avec beaucoup de savoir-faire par Olivier et Nadine.

Déjà il nous faut penser à 2016 ; voici les dates des collectes que nous organiserons l'année prochaine et la date de notre Assemblée Générale qui aura lieu à Fellering.

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Dimanche 7 février** 2016
  à Fellering au foyer communal

• COLLECTES DE SANG

- **Vendredi 26 février**
  à Fellering de 15h30 à 19h30 au foyer communal
- **Vendredi 22 avril**
  à Kruth de 15h30 à 19h30 à la salle Saint-Wendelin
- **Vendredi 24 juin**
  à Oderen de 15h30 à 19h30 à la salle socio-éducative
- **Vendredi 19 août**
  à Fellering de 15h30 à 19h30 au foyer communal
- **Vendredi 14 octobre**
  à Kruth de 15h30 à 19h30 à la salle Saint Wendelin
- **Vendredi 30 décembre**
  à Oderen de 15h30 à 19h30 à la salle socio-éducative

Avec en plus la traditionnelle vente de tulipes du Docteur Philippe HÉNON. Voilà un programme déjà bien dense.

Fin 2016, j'arriverai au terme de mon mandat comme Président de l'Amicale des Donneurs de sang.

Depuis un moment déjà, j'ai décidé (cette décision est irrévocable) de ne plus me représenter après 25 ans passés à la tête de cette Amicale que j'ai créée, j'estime que j'ai pas mal donné pour cette noble cause qu'est le don du sang avec plus ou moins de réussite cela va sans dire, mais rien n'est parfait. Il faut savoir s'arrêter à temps, m'entêter à continuer ne pourrait qu'être préjudiciable à la continuité et à la bonne marche de cette Association, je n'ai plus la motivation ni le punch et la volonté pour m'investir autant qu'auparavant.

Ce sera officialisé lors de notre 26e Assemblée Générale à Kruth le samedi 11 février 2017, ce soir- là sera le 25e anniversaire de notre Amicale.

En revanche, si vous êtes désireux de rejoindre notre Amicale, faites-le moi savoir, vous serez les bienvenus pour rajeunir et renouveler notre structure.

Merci d'avance et à bientôt !

M. Jean-Marie ANDRÉ, Président de l'Amicale
Tel : 03.89.82.71.20 – Port : 06.20.29.00.47 -
jeanmarie.andre74@sfr.fr

Des gamins courageux

En octobre 1944, nous n'avions classe qu'à mi-temps, soit le matin, soit l'après-midi, faute d'enseignants.

Nous avions à Oderen un char d'assaut avec cinq tankistes, ils étaient au repos durant 8 jours. Ce char se cachait dans la cour de l'épicerie Sadal, sous les arbres, mais une fois par jour il faisait tourner ses moteurs, se déplaçait jusqu'à la chapelle. Cet engin était une attraction pour nous les jeunes et nous passions des matinées auprès de lui.

Un jour le Lieutenant nous propose de monter dans le tank pour faire le trajet jusqu'à la Chapelle et son retour. Nous étions 6 gamins de 11 et 12 ans qui ont eu cette chance. Pour nous laisser de la place ce matin-là, il n'y avait que le conducteur et son adjoint, le Lieutenant est resté avec le reste de la troupe. Pour nous, ce fût formidable.

Au retour, dans la rue à nouveau, Lucien Willien, nous montrait le révolver de l'Officier qu'il avait dérobé dans le tank, puis il était allé le cacher dans les rochers du Hintermaehrel, notre lieu de prédilection, après nous avoir fait promettre le silence.

L'après-midi, la classe avait à peine commencé, le Lieutenant se présente, parle à l'institutrice et se met au pupitre. Les 6 savaient déjà le pourquoi de sa venue, car il a vu que son révolver d'officier avait disparu.

Après nous avoir expliqué ce que représentait pour lui cette disparition, due à cet accès autorisé dans le tank (ce qui était strictement interdit) il demandait qu'on lui redonne son pistolet. Mais aucun n'a bougé, tous disaient ignorer cette affaire. Puis il nous a fait avancer tous les six et demandait à chacun individuellement ou a passé son revolver, mais chacun disait ignorer cette disparition et ceci sans hésitation.

L'Officier abandonnait son ton calme et commençait à hurler : « Ihr werdet alle erschossen » - vous allez tous être fusillés – et nous demandait à l'accompagner. Arrivés dans la cour, aucun n'a bronché et nous disions ne rien savoir du pistolet.

En face de ces gamins de 11 et 12 ans si unanimes dans le mensonge et au risque d'être fusillés, l'Officier se disait qu'il a peut-être laissé son arme ailleurs. Il ne doutait pas de nos paroles de jeunes gamins qui résistaient même à la menace d'être fusillés.

L'enseignante et les autres élèves de la classe n'ont jamais appris la vérité.

Le révolver fût récupéré par Lucien après le départ des allemands du Siebach après le 02/02/1945.

Pierre EGLER

Enquête sur les conditions et vécu du travail

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), réalise, entre le 1er octobre 2015 et le 30 juin 2016, une enquête statistique sur les conditions de travail et le vécu du travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les horaires de travail, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de collecter les informations vous concernant prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Démarchage dans notre commune de fournisseurs d'énergie

Une pratique peu scrupuleuse de la part de certains fournisseurs d'énergie qui font du porte à porte dans les villages, sous couvert du nom de GrDF, pour tenter de faire basculer les contrats d'énergie Gaz à leur avantage.
Utiliser le nom de l'entreprise GrDF est certainement un moyen de rassurer les administrés pour les convaincre, mais n'est certes pas très honnête.

Les fournisseurs ont le droit de prospecter d'autres clients pour récupérer des nouveaux contrats de fourniture avec les moyens qu'ils jugent nécessaire (phoning, courrier, démarchage porte à porte), mais en aucun cas sous couvert du distributeur GrDF.

Attention également aux trop nombreux démarchages par téléphone. Soyez prudents car certains se présentent sous le couvert de sociétés telles que Orange ou d'autres grandes sociétés de distributeurs de droit d'accès.

Ne pas communiquer vos coordonnées bancaires ou tout renseignement d'ordre privé pouvant être utilisé à des fins frauduleuses.

Les armées recrutent

Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 13 400 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.
Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.
N'hésitez pas à nous contacter.

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de MULHOUSE

1A rue Vauban – 68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 60 51 43
Courriel : cirfa.mulhouse@terre-net.defense.gouv.fr

Horaires d'ouverture MULHOUSE :
En raison des travaux actuellement au CIRFA, un conseiller vous accueillera au SEMAPHORE de Mulhouse, au 7-9 rue du Moulin (en face de la Porte Jeune) :
- Le lundi et le mardi de 13h30 à 17h
- Du mercredi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Le vendredi de 9h à 12h

La permanence du CIRFA à COLMAR

Rue des Belges - 68000 COLMAR (à côté du 152ºRI)
Tél : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture COLMAR :
- Le mardi de 9h à 16h30
- Le mercredi de 10h à 16h30
- Le jeudi de 9h à 16h30 (à partir du 21 mai 2015)

Nota : il est recommandé de consulter le site du CIRFA de Mulhouse sur le site du recrutement de l'Armée de Terre www.sengager.fr, rubrique « CIRFA à proximité ». Merci de votre compréhension.

Repas des aînés

En raison des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains, le repas de nos aînés aura lieu le **SAMEDI 12 DECEMBRE dans la salle du Cercle Ste-Marie**.

INFORMATION IMPORTANTE

On nous a signalé que des renards divaguaient sur le ban communal. Renseignements pris auprès de la Brigade verte, il s'avèrerait que ces renards puissent être porteurs de la gale.

Les hommes et animaux domestiques peuvent également contracter la gale. Généralement la maladie est bénigne chez l'homme et guérit spontanément, mais les démangeaisons peuvent être fortes. Chez le chien et le chat, la maladie peut entraîner la mort, si elle n'est pas traitée.

- Ne pas toucher les renards malades ou morts et les signaler en Mairie.
- Consulter un médecin si de fortes démangeaisons ou des rougeurs se produisent après un contact avec un renard.
- Tenir éloignés les chiens des renards et de leurs terriers.
- Consulter immédiatement un vétérinaire, si le chien ou le chat se gratte de façon ostensible et s'il montre des modifications de la peau telles que par ex. une chute de poils importante.

Restez vigilants !

Recettes pour les fêtes

Nous n'avons pas de recettes du monde cette fois-ci. Les fêtes de Noël approchant, je vous propose deux recettes festives. Pour ceux qui ont la chance de trouver des champignons cette année, en l'occurrence des trompettes de la mort, le plat du jour sera : coquilles St-Jacques terre /mer.

Pour le dessert : la tropézienne revisitée par Christophe Michalak.

COQUILLES ST-JACQUES TERRE/MER

Ingrédients :

- Pour 2 pers : 6 coquilles St-Jacques, 130gr de trompettes de la mort, 2 fines tranches de lard fumé, 1 cuillère à café d'ail, 1cuillère à soupe de ciboulette, 1 cuillère à soupe de persil et 15 cl de crème fraiche.

Faire sauter dans une grande poêle les trompettes avec du beurre, ajouter l'ail, le persil et la ciboulette. Saler, poivrer et laisser dans un coin de la poêle.

Déposer dans la même poêle les St-Jacques (ne pas saler, ni poivrer) et le lard fumé, apporter une légère coloration.

Dresser dans les assiettes en commençant par les trompettes, disposer dessus les noix de St-Jacques, surmonter ces dernières de tranches de lard fumé.

Pour finir, déglacer la poêle avec la crème liquide pour décoller les sucs des cuissons qui donneront beaucoup de saveur, faire un peu réduire et servir autour de la préparation.

DÉLICE VIENNOIS

Ingrédients :

- Pour 4 personnes : 1 baguette viennoise, 25 cl de lait , 3 jaunes d'œufs, 90 g de sucre, 15 g de fécule de mais, 1 cuillère à soupe de kirsch, 1cuillère à soupe de fleur d'oranger, 25 g de beurre, 3 feuilles de gélatine et 20 cl de crème liquide froide.
- Pour le sirop : 10 cl d'eau, 20 g de sucre, 1 cuillère à soupe de kirsch et 1 cuillère à soupe de fleur d'oranger.
- Pour la déco : 3 cuillères à soupe de confiture d'abricot, du sucre en grain et du sucre glace.

Préparer la crème : faire ramollir les feuilles de gélatine dans l'eau froide. Mélanger les jaunes d'œufs et le sucre dans une casserole, ajouter la fécule, mélanger bien et incorporer le lait. Porter à ébullition sans cesser de remuer pour épaissir la crème. Hors du feu : incorporer la gélatine essorée, puis le beurre, le kirsch et la fleur d'oranger.

Réserver dans un bol avec un film alimentaire au contact de la crème, laisser refroidir et placer au frigo.

Quand elle est bien froide, fouettez-la vivement. Monter la crème liquide en chantilly et mélanger délicatement les deux préparations. Placer au frais.

Préparer le sirop : faire bouillir 10 cl d'eau et le sucre, hors du feu ajouter le kirsch et la fleur d'oranger.

Au moment de servir : ouvrez la baguette et imbibez-la de sirop avec un pinceau. Garnir avec la crème (la mettre dans une poche à douille) et refermer.

Napper de confiture d'abricot le dessus et de grains de sucre.

A déguster frais.

Une variante : on peut remplir des chouquettes..... c'est délicieux.

ENVIRONNEMENT

Quelques rappels pour produire le moins de déchets possible et pour trier efficacement de manière à fournir des matières de recyclage aux industriels repreneurs.

Planning des collectes

Encombrants non métalliques (OME) :
Vendredi 27 novembre
Les sortir la veille

D 3 E : Samedi 14 novembre
8h30 – 11h30 à Wesserling

La collecte des encombrants

Les collectes d'encombrants sont destinées à recueillir les déchets courants produits par les foyers.
Les matériaux de construction ne sont pas collectés. Si vous vendez ou achetez un immeuble que vous devez vider, si vous effectuez de gros travaux de démolition, il convient de louer une benne auprès d'un prestataire que vous choisirez dans les pages jaunes de l'annuaire sous la rubrique « location de bennes ».
Les encombrants ne doivent pas dépasser 400 litres, ni 70 kg, ni 2,5 m.
Vous pouvez y déposer : ustensiles usagés, mobilier, portes sans vitrage, palette, revêtement usagés, emballages polystyrène.

N'y déposez pas :
- de batteries ou pneus (à déposer chez votre vendeur de matériel neuf)
- de placoplâtre, carrelage, gravas ou décombres
- de vitres
- de déchets verts
- de D3E (Déchets d'équipements Electriques et Electroniques)

La collecte des métaux

Que peut-on y déposer ?
Sommier métallique sans cadre en bois, gouttières, tôles, cadre de vélo, brouette sans pneu, seaux métalliques vides, clôtures métalliques en rouleaux, poêles à bois ou mazout vidés des briques réfractaires et de leur combustible, cuisinières.
Ces métaux ne doivent pas dépasser 1,5 m de long, ni 70 kg. Ils doivent être ficelés pour les tiges, empilés pour les plus grandes pièces, en récipient pour les petits éléments.

N'y déposez pas :
- pots de peinture, bouteilles à gaz (contactez vos vendeurs)
- carcasses de voiture (pages jaunes sous « automobiles récupération »)
- D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Les collectes spécifiques

A déposer aux dates prévues au Parc de Wesserling – Rue des Fabriques

Quels sont les déchets concernés par ces collectes ?

Les DEEE concernent les équipements qui fonctionnent avec une prise électrique, des piles ou un accumulateur :
- gros et petits appareils électroménagers,
- équipements informatiques et de télécommunication (ordinateurs, téléphones...)
- appareils audiovisuels (téléviseurs...)
- outils électriques et électroniques,
- jouets,
- matériel d'éclairage,
- ampoules et néons (sauf ampoules et néons à filament), etc...

Les DMS sont des produits souvent toxiques, issus de vos travaux de jardinage, de bricolage, de l'entretien de la maison (phytosanitaires, peintures, solvants...), sans oublier vos vieux thermomètres à mercure non cassés.

ENVIRONNEMENT

Les instruments d'écriture inutilisables peuvent être recyclés

Des dons sont reversés pour chaque stylo collecté et seront remis à l'association ou l'établissement scolaire de votre choix.

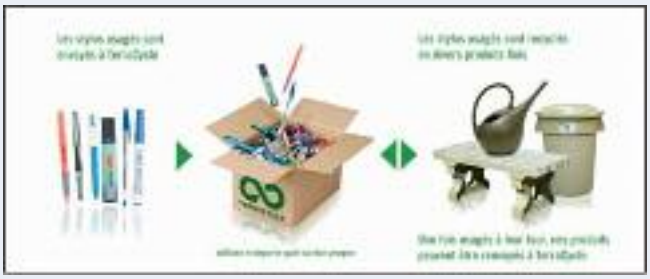

Tous les stylos (à l'exception des crayons de papier) peuvent être collectés : stylos à bille, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs en tube ou en souris peu importe leur marque ou leur matière. ATTENTION: ne sont pas acceptés les tubes de colle, gommes et autres objets coupants qui peuvent nuire au processus de recyclage.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.terracycle.fr

La prochaine distribution des écosacs pour l'année 2016 aura lieu :

vendredi 15 janvier 2016
et
samedi 16 janvier 2016
de 8h à 11h30

aux ateliers municipaux.

OU DEPOSER LES DECHETS SPECIFIQUES ?

GRAVATS, BETON, AGGLOS, TOUT-VENANT

• KRAGEN Recyclage
68121 URBES
(avant le Viaduc, près du Camping, prendre à gauche)
Tél. 03 89 82 69 00
Port. 06 08 81 88 23

• STE TRITER
29 rue des Genêts -
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél. 03 89 62 70 00

• Plate-forme SGTA
2 rue des Genêts
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél. 03 89 75 60 94

AMIANTE

• ALSADIS
35 rue de l'Europe
ZI Europe - 68700 CERNAY
Tél. 03 89 75 42 36
(sur rendez-vous)

PLACOPLATRE

• CERNAY ENVIRONNEMENT
35 rue de l'Europe
ZI Europe - 68700 CERNAY
Tél. 03 89 75 42 36
(sur rendez-vous)

VERRE DE VITRAGE

• Plate-forme SGTA
2 rue des Genêts
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél. 03 89 75 60 94

Plate forme des déchets verts

Les administrés peuvent retirer la clef en Mairie aux heures d'ouvertures au public de 10h à 12h et de 16h à 18h tous les jours sauf le vendredi après-midi de 15h à 17h.

Ils peuvent aussi retirer la clef sur RDV (exemple : le samedi matin).

Ouverture toute l'année sauf en cas de neige trop abondante (pas de déneigement).

• Sont admis :
- branchages (diamètre maximum 10 cm et longueur 1,50 m),
- gazon,
- taille de haies,
- feuilles,
- petites souches sans terre (d'arbres fruitiers),
- déchets putrescibles du potager.

• Sont strictement interdits :
- déchets verts souillés de plastiques, de gravats,
- les sacs plastiques,
- les cartons,
- les fûts,
- le bois traité,
- le caoutchouc,
- les fils de fer...

Manifestations à venir / novembre et décembre 2015

NOVEMBRE

Samedi 7	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Mercredi 11	Commémoration de l'Armistice 1918
Mercredi 11	Quête des pompiers
Vendredi 13	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Samedi 14	Concert Orphéenne à 20 h à l'Eglise de Fellering
Dimanche 15	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 14 h 30
Vendredi 20 & samedi 21	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Dimanche 22	Messe de la Sainte Cécile
Samedi 28	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Samedi 28 et dimanche 29	Bredalamark – Marché de Noël

DECEMBRE

Dimanche 6	Fête patronale à l'Eglise Saint Nicolas à Oderen
Samedi 12	Repas de Noël des Aînés
Samedi 19	Soirée Familiale à 20 h à la Salle Socio-Educative
Mardi 29	Don du Sang à la Salle Socio-Educative de 15h30 à 19h30

Plan de déneigement 2015 / 2016

NOVEMBRE 2015								
Se	L	M	M	J	V	S	D	
45	2	3	4	5	6	7	8	F
46	9	10	11	12	13	14	15	R
47	16	17	18	19	20	21	22	M
48	23	24	25	26	27	28	29	F
49	30							

DECEMBRE 2015								
Se	L	M	M	J	V	S	D	
49		1	2	3	4	5	6	R
50	7	8	9	10	11	12	13	M
51	14	15	16	17	18	19	20	F
52	21	22	23	24	25	26	27	R
53	28	29	30	31				

JANVIER 2016								
Se	L	M	M	J	V	S	D	
1					1	2	3	M
2	4	5	6	7	8	9	10	F
3	11	12	13	14	15	16	17	R
4	18	19	20	21	22	23	24	M
5	25	26	27	28	29	30	31	F

FEVRIER 2016								
Se	L	M	M	J	V	S	D	
6	1	2	3	4	5	6	7	R
7	8	9	10	11	12	13	14	M
8	15	16	17	18	19	20	21	F
9	22	23	24	25	26	27	28	R
10	29							M

MARS 2016								
Se	L	M	M	J	V	S	D	
10		1	2	3	4	5	6	M
11	7	8	9	10	11	12	13	F
12	14	15	16	17	18	19	20	R
13	21	22	23	24	25	26	27	M
14	28	29	30	31				F

AVRIL 2016								
Se	L	M	M	J	V	S	D	
14					1	2	3	F
15	4	5	6	7	8	9	10	R
16	11	12	13	14	15	16	17	M
17	18	19	20	21	22	23	24	F
18	25	26	27	28	29	30		R

Horaire du chauffeur de service	4h00-12h00 13h30-16h30
Horaire du second chauffeur	7h30-12h00 13h30-20h00
Horaires du déneigement des trottoirs	5h00-12h00

	Chauffeur de service		
Zone Gorth -Raingott-Sutterley	R	F	M
Zone Hensbach - Maerel-Corbeaux	ICHARI	OUZI	ORGAN
Zone Durrenbach - Tschar- Bel-air			

La semaine commence le lundi par la rue avec la couleur dédiée et ensuite le mardi ce sera la suivante et ainsi de suite avec une remise à zéro tous les lundis afin d'observer une alternance rigoureuse.

A vos plumes !

Toujours à votre écoute, vous pouvez formuler ci-dessus vos observations, critiques, suggestions ou conseils, et les adresser à la Mairie - 54 Grand'Rue 68830 ODEREN ou par mail : mairie-oderen@wanadoo.fr

Solution des mots croisés de mars 2015

RIVIÈRES D'ALSACE

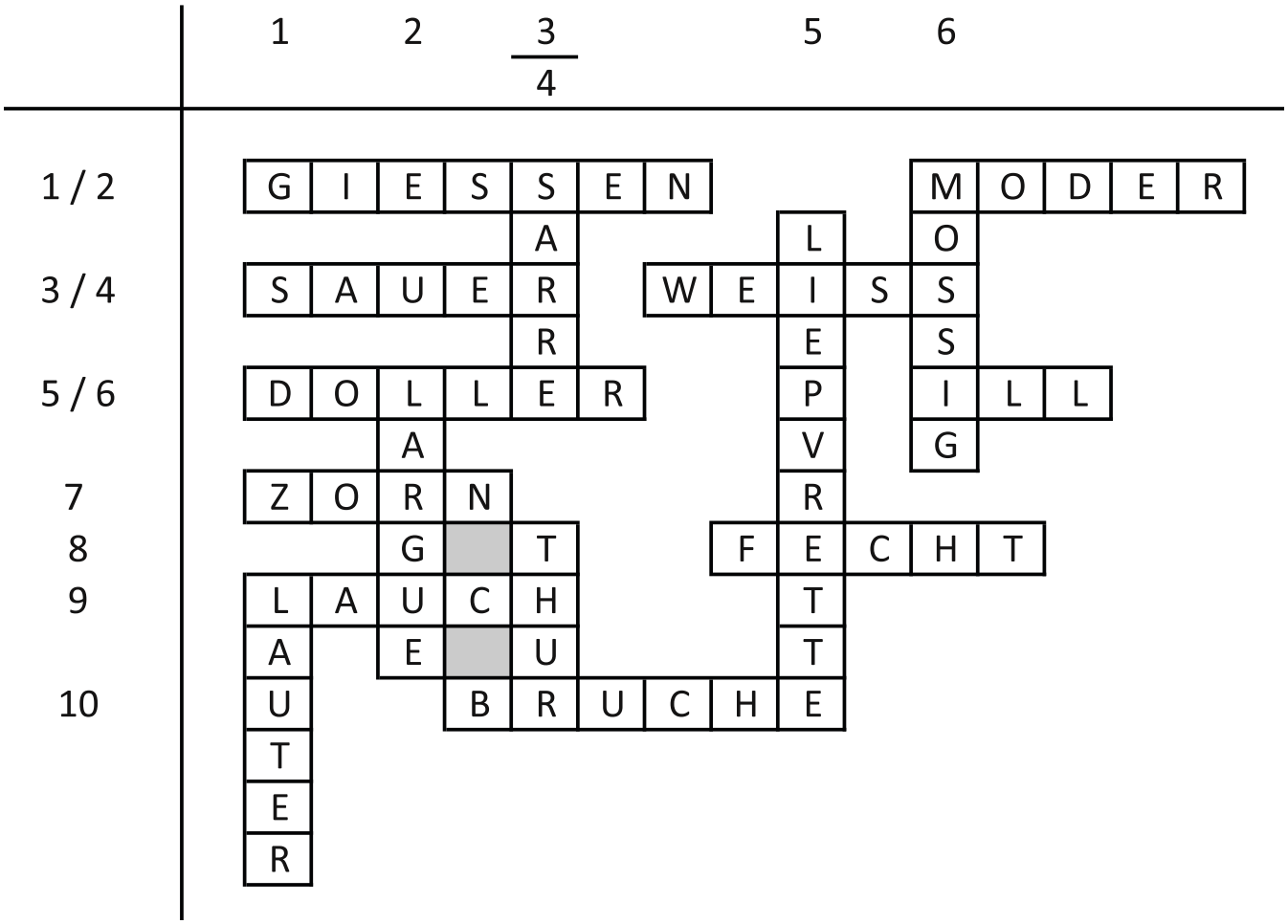

Liste des gagnants du jeu-concours de coloriage Bulletin de mars 2015

Les gagnants sont invités à venir retirer leur lot, en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

SCHUBNEL-SIMON Clémence - SCHUBNEL-SIMON Maxence - LAUBER Célia
BELHAFID Thalia - GYE Hugo - BAUCH Julien - ARNOLD Jilian - ARNOLD Ameline
MIESCH Louane - RAHIM Nadia Cerine - HENRY Théo - ARNOLD Lena
FISCHER-BRESSAN Théo - FISCHER-BRESSAN Lou

Liste des gagnants des mots croisés Bulletin de mars 2015

Les gagnants sont invités à venir retirer leur lot, en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Bernard DENNECKER - Joël ALTOE - Paul MARRER - Lydie DEMANGEOT - Jacqueline ARNOLD

QUIZZ n°1

proposé par Patrick Marbach

N°	Questions	Réponses
1	Quels sont les trois éléments qui composent le blason d'Oderen ?	
2	Combien de Conseillères siègent au Conseil Municipal ?	
3	Combien de lampadaires éclairent les rues de la Commune ?	
4	Combien de poteaux Incendie sont installés dans la Commune ?	
5	Quel est le nombre d'employés à l'hôpital St Vincent ?	
6	A quelle altitude se situe le bâtiment de la Mairie ?	
7	Quel était le nombre d'habitants au 1er janvier 2015 ?	
8	Quel âge avait le tilleul du Gommkopf ?	
9	Quel était en 1993 le cadeau offert au Bourgmestre de Bruxelles par Pierre EGLER ?	
10	Qui a créé en 1853 l'Hôpital Saint Vincent ?	
11	Qu'ont inauguré les Evêques Frizen et Marbach en 1892 à Oderen ?	
12	Qu'évoquent les Noms UNION - CANON - et AIGLE D'OR ?	
13	Il fut citoyen d'honneur d'Oderen et père fondateur de l'Europe ?	
14	Quelle est la superficie de l'Etang des Gentianes ?	
15	Quelle était la hauteur du remarquable sapin âgé de 230 ans en forêt communale ?	
16	Quel est le nom du bataillon qui délivra Oderen en 1944 ?	
17	Quel est le nombre d'exploitations agricoles sur le ban communal ?	
18	Quel est le nombre d'Associations locales subventionnées par la Commune ?	
19	Combien de bancs publiques sont installés dans la Commune ?	
20	Combien y-a-t-il de Moraines dans la Commune ?	
21	Quel est le nombre d'éco-points dont les Citoyens disposent pour le tri sélectif ?	
22	Quel est l'âge requis pour participer au repas des Aînés en fin d'année ?	
23	Combien de véhicules roulants dispose le service technique ?	

JEU CONCOURS POUR NOS PETITS LECTEURS !

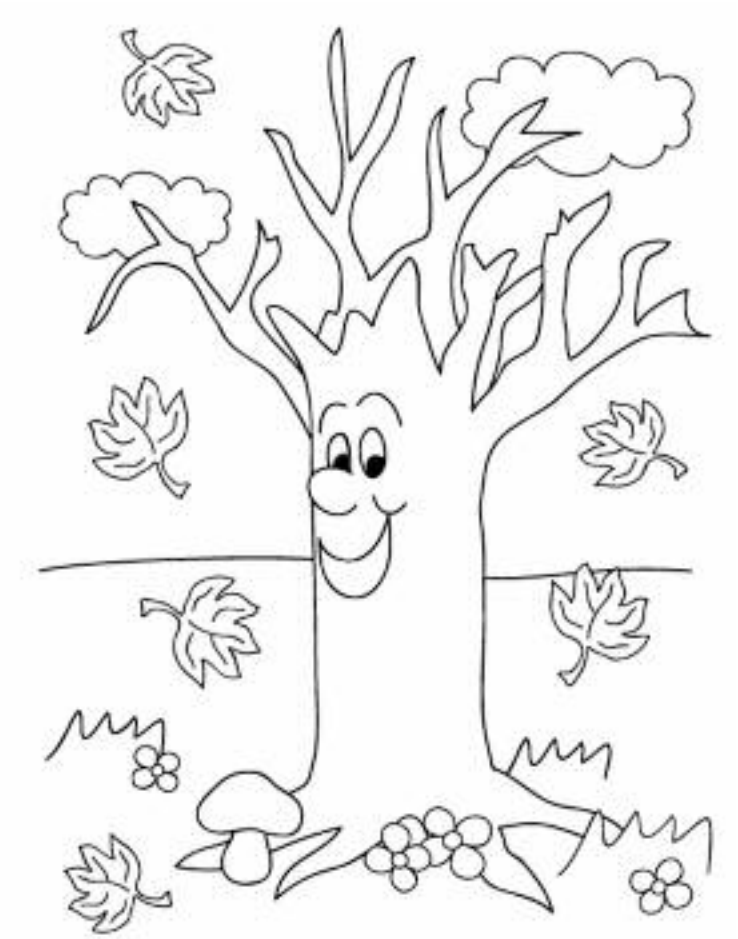

Aide l'araignée, le fantôme,
les chauves-souris et les chats à rejoindre
les citrouilles pour célébrer Halloween.

Lettre à lettre

En repérant les consonnes et les voyelles, forme un mot de 6 lettres.

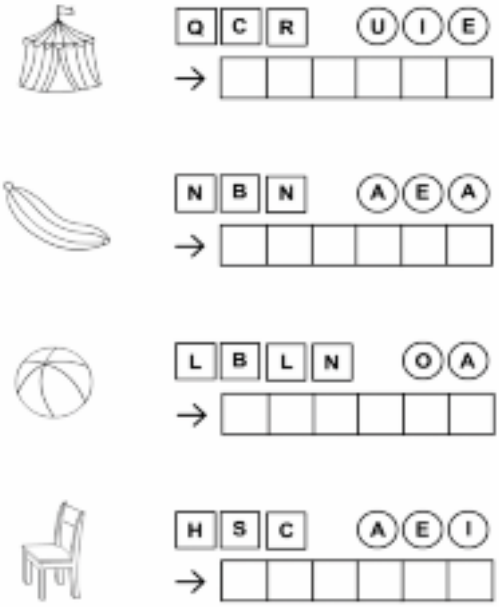

Nom : .....Prénom :.....

Mairie d'Oderen
54, Grand'Rue
03 89 82 60 53

NUMÉROS UTILES

SAMU	**15**
POLICE SECOURS	**17**
POMPIERS	**18**
GENDARMERIE DE FELLERING	**03 89 82 60 33**
MEDECIN : Docteur STEIMLÉ (remplaçant du Docteur LOCATELLI)	**03 89 82 78 65**
CABINET DE KINESITHERAPEUTES	**03 89 39 10 56**
PHARMACIE OBERLIN	**03 89 82 73 33**

MEDIABUS

Le Médiabus passera dans notre commune :
- **Le mardi 10 novembre**
- **Le mardi 8 décembre**

de 15h30 à 16h30 sur la Place Corps Franc Pommies.

Retrouvez d'autres informations sur :

www.oderen.fr

Chasse

Lot N° 1 : rive gauche de la Thur (sens Kruth/Fellering)

Les battues de chasse auront lieu les :
- **14 et 15 novembre 2015**
- **5 et 6 décembre 2015**

Lot N° 2 : rive droite de la Thur (sens Kruth/Fellering)

Une battue de chasse aura lieu le :
- **11 novembre 2015**

HORAIRES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

Les horaires d'accueil du public à la Mairie sont :
- Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Le public ne pouvant se présenter au bureau d'accueil durant les heures d'ouverture habituelles peut être reçu sur rendez-vous.

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.
Tél : 03 89 82 60 53

SERVICES

Les tarifs suivants s'appliquent en 2014 :

• Photocopie A4	0.25 €
• Photocopie A3	0.50 €

Directeur de la publication : ALLONAS Francis, Maire
Responsable : WYSS Éliane, Adjointe
Crédit photos : Mairie d'Oderen

Imprimé à 700 ex. Novembre 2015. Bulletin 3 / 3.
Distribué par les membres du Conseil Municipal.

Dépôt légal n° 1023

conception & impression **publi-h**
ZA rue de la Scierie - Uffholtz - CERNAY
Tél. 03 89 75 51 43
Imprimé sur papier 100% recyclé.

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement